

Avis adopté à la séance plénière du 27 janvier 2021

Climat, neutralité carbone et justice sociale

Avis du CESE sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Déclaration du groupe des Professions libérales

Le CESE l'a déjà répété à maintes reprises à travers ses avis : il est temps d'agir car les études scientifiques sont unanimes face à l'urgence climatique.

Un récent communiqué de l'ONU vient de confirmer que « nous nous acheminons vers une augmentation catastrophique de la température de 3 à 5 degrés au cours du XXI^e siècle ».

Pour contenir l'augmentation de la température moyenne mondiale en-dessous de 2 °C et pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la France s'est donné un cap ambitieux.

Mais notre objectif est-il réellement atteignable sans l'édification d'un nouveau modèle de consommation et de développement, notamment fondé sur nos ressources communes ?

C'est justement l'ambition du Gouvernement, qui a saisi le CESE pour avis sur le projet de Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Si le groupe des professions libérales souscrit globalement aux préconisations de l'avis, il souhaiterait insister sur la partie relative au logement qui constitue une source importante de gaz à effet de serre.

- D'une part, concernant la rénovation, on constate que la massification attendue peine à démarrer. Aujourd'hui, certaines organisations professionnelles du bâtiment et du cadre de vie craignent que les fonds identifiés dans le cadre du plan de relance ne puissent pas être consommés dans les délais prescrits en raison du reste à charge trop important pour nombre de co-propriétaires. A ce titre, notre groupe encourage l'Etat, dès à présent, à aider les copropriétés dans leur ensemble à engager un diagnostic technique global sans plus tarder. Il leur permettra d'avoir un vrai bilan de santé de leur bien, accompagné de prescriptions chiffrées pouvant être planifiées de manière cohérente, prenant en compte outre les problématiques énergétiques, les questions de santé et de qualité d'usage facilitant les rénovations globales moins coûteuses au final que des rénovations partielles inorganisées.

- D'autre part, en matière d'artificialisation des sols, notre groupe partage les constats ainsi que la nécessité d'y remédier, mais il y a lieu de s'accorder sur le sens des mots.

Le terme « Zéro artificialisation Nette » est peu engageant, prend des airs de décroissance qui peut faire peur. Si l'Etat doit fixer un cap ambitieux, il doit renforcer son rôle de régulateur tout en permettant l'adaptation de la réglementation aux réalités locales afin de favoriser une réelle efficacité des politiques publiques sur le terrain.

C'est le sens de l'avis et c'est pourquoi le groupe des professions libérales remercie les rapporteurs ainsi que l'ensemble des membres de la section de l'environnement pour la qualité de leur travail dans des délais très contraints et a voté l'avis.